

Avis Public



Anjou

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RCA 119

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de sa séance du 1er décembre 2015, le règlement RCA 119, autorisant un emprunt de 1 M \$ pour l'acquisition d'équipement et de matériel roulant. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 6 janvier 2016, ainsi que par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 25 janvier 2016. Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 2 février 2016.

La secrétaire d'arrondissement,
Louise Goudreault